

**Commission économique pour l'Europe****Réunion régionale d'examen « Beijing+30 »**

Genève, 21 et 22 octobre 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Accélérer l'autonomisation économique des femmes :  
la voie vers des sociétés pacifiques, justes et inclusives****Investir dans l'autonomisation économique des femmes :  
la voie vers des sociétés inclusives, pacifiques, prospères  
et viables dans la région de la Commission économique  
pour l'Europe****Note de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et  
l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)\****Résumé*

La présente note rend compte des progrès qu'ont accomplis les 56 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'agissant d'investir dans l'autonomisation économique des femmes en vue de créer des sociétés inclusives, pacifiques, prospères et résilientes. Le rapport couvre deux des 12 domaines critiques définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing : les femmes et la pauvreté et les femmes et l'économie. La situation actuelle, les progrès réalisés et les difficultés à surmonter dans ces domaines y sont présentés, ainsi que des propositions de mesures à prendre pour continuer à progresser. Les résultats exposés indiquent que des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines ayant trait à l'autonomisation économique des femmes.

Des efforts notables ont été faits en ce qui concerne les droits économiques et l'autonomie des femmes, notamment des efforts de facilitation de l'accès à un emploi décent, d'aide à l'entrepreneuriat, de renforcement des compétences numériques et de promotion de la formation et de l'emploi des femmes dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). En outre, des réformes des politiques relatives à la parentalité ont été mises en œuvre et les services d'aide aux familles ont été améliorés. Dans une certaine mesure, il y a aussi eu des avancées dans les politiques et les mesures visant à lutter contre la pauvreté et à instaurer divers programmes et services de protection sociale.

\* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du département responsable.



Les pouvoirs publics prennent de plus en plus en compte les questions de genre dans la mise en œuvre des politiques et un nombre croissant de pays adoptent des pratiques de budgétisation tenant compte des questions de genre et d'autres méthodes de financement de la promotion de l'égalité des genres. Cependant, les multiples crises survenues depuis la Conférence Beijing+25, dont la pandémie de COVID-19, les conflits régionaux ayant entraîné d'importants déplacements de population, les troubles politiques comme ceux liés à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie et d'autres conflits dans la région, l'essor des tendances autoritaires et populistes et le rejet croissant des droits des femmes, ainsi que les problèmes et les catastrophes naturelles liés aux changements climatiques, ont nui aux progrès, limitant les possibilités de transformation et entraînant parfois même des retours en arrière.

Le soutien à la société civile, en particulier l'établissement de partenariats avec les organisations féminines et féministes de la société civile, a diminué, de même que l'attention portée aux besoins de ces organisations et à leurs points de vue sur la transformation de la société en faveur de la justice, de la prospérité et de l'équité. Des lacunes persistent dans les politiques adoptées et certains domaines essentiels pour l'autonomisation économique des femmes (comme l'accès à la propriété, aux infrastructures, aux moyens de transport et aux actifs) ne sont pas considérés comme prioritaires.

Dans l'ensemble, malgré des efforts manifestes et des améliorations, les politiques évoluent lentement et la plupart sont des politiques d'aménagement plutôt que de transformation. Le présent rapport met en évidence des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans des domaines critiques.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	4
II. Grandes tendances dans la région de la CEE .....	4
A. Participation des femmes à l'économie .....	4
B. Soins et travaux domestiques non rémunérés .....	7
C. Accès, propriété et maîtrise en ce qui concerne les ressources économiques .....	9
D. Pauvreté et protection sociale .....	10
III. Progrès accomplis .....	12
A. Instauration d'un environnement favorable .....	12
B. Autonomisation économique par le renforcement du pouvoir, de l'influence et de l'autonomie .....	14
C. Réduction des inégalités de revenus entre les femmes et les hommes et de la pauvreté des femmes .....	16
IV. Difficultés à surmonter.....	17
V. Mesures à prendre en priorité.....	19

## I. Introduction

1. La présente note rend compte des progrès qu'ont accomplis les 56 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'agissant d'investir dans l'autonomisation économique des femmes en vue de créer des sociétés inclusives, pacifiques, prospères et résilientes. Le champ thématique du rapport couvre deux des 12 domaines critiques définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing : les femmes et la pauvreté et les femmes et l'économie. L'examen se fonde sur la prise en considération du pouvoir transformateur de l'autonomisation économique des femmes, qu'ONU-Femmes a définie dans la stratégie sur le sujet (*Women's Economic Empowerment Strategy*)<sup>1</sup> qu'elle a récemment adoptée comme un processus collectif grâce auquel les systèmes économiques deviennent justes, équitables et prospères et toutes les femmes jouissent de leurs droits économiques et sociaux, exercent de l'influence et du pouvoir d'une manière qui fait reculer les inégalités et contribue à l'instauration de conditions d'égalité, acquièrent des droits égaux et obtiennent une égalité d'accès, de propriété et de maîtrise en ce qui concerne les ressources, les actifs et les revenus, ainsi que leur propre temps et leur vie. Selon cette vision, l'autonomisation économique des femmes repose sur trois éléments essentiels : i) l'influence, le pouvoir et l'autonomie ; ii) l'égalité des droits et l'égalité d'accès, de propriété et de maîtrise en ce qui concerne les ressources ; iii) les politiques, les normes et les institutions qui créent un environnement favorable. La présente note donne un aperçu des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 et de certaines cibles des autres objectifs, en particulier les objectifs 1, 2, 4, 5, 8, 10 et 17. Elle a été élaborée par le Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale sur la base de données issues d'enquêtes et de rapports nationaux que les États membres ont soumis à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que de consultations organisées avec la société civile et de données et de publications disponibles. Il s'agit d'une note d'information qui a été établie pour la réunion régionale et qui vise à rendre compte des progrès accomplis ces trente dernières années dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région de la CEE.

## II. Grandes tendances dans la région de la CEE

2. Il y a des tendances positives manifestes, mais les changements sont généralement lents, de faible ampleur et fragmentés. Si de nombreuses actions et initiatives ont le potentiel d'engendrer des transformations, les politiques contemporaines restent pour la plupart des politiques d'aménagement plutôt que de transformation. D'importantes disparités entre les pays de la région et au sein de chacun d'eux entravent les effets de synergie et la propagation des processus de transformation. La sous-région dans laquelle les tendances positives convergent le plus est celle de l'Union européenne (UE) et des pays d'Europe occidentale non membres de l'UE, tels que l'Islande, la Norvège et la Suisse. On observe moins de tendances positives convergentes dans les autres sous-régions. Par conséquent, les inégalités entre les femmes et les hommes restent importantes dans tous les secteurs et tous les domaines de la vie : participation économique, accès aux ressources économiques, répartition des responsabilités familiales et des travaux domestiques non rémunérés, pauvreté et accès à la protection sociale.

### A. Participation des femmes à l'économie

3. Dans toute la région, les inégalités de genre se manifestent par une moindre participation des femmes à l'économie de marché, une ségrégation femmes-hommes par secteur et par profession, des possibilités réduites pour les femmes d'occuper des postes de décision et des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

a) On observe des disparités entre femmes et hommes en matière de participation économique (activité et emploi) partout dans la région. Il n'existe aucun pays où il y a autant de femmes que d'hommes dans la population active : les taux d'activité et d'emploi des

<sup>1</sup> ONU-Femmes, [Women's Economic Empowerment Strategy](#), (2024).

femmes sont systématiquement plus faibles et leurs taux d'inactivité plus élevés<sup>2</sup>. L'écart entre les femmes et les hommes en matière d'emploi est particulièrement important en Türkiye (36,4 points de pourcentage), en Bosnie-Herzégovine (25,3), en Grèce (18,0), en Italie (17,9), en Roumanie (17,4), à Malte (13,8) et en Pologne (10,9)<sup>3</sup>. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie a conduit de nombreuses Ukrainiennes à s'insérer sur le marché du travail pour compenser la baisse de la main-d'œuvre masculine, mais a également entraîné la perte de 2,4 millions d'emplois dans le pays<sup>4</sup>, réduisant les possibilités de promotion de l'autonomisation économique des femmes. Dans le même temps, de nombreuses réfugiées ont perdu leur emploi ou quitté le marché du travail<sup>5</sup>, ce qui a engendré des pressions sur les marchés du travail et les systèmes d'assurance sociale des pays d'accueil ;

b) La ségrégation femmes-hommes par secteur et par profession est forte et persistante. Les femmes occupent souvent en majorité des emplois faiblement rémunérés dans les secteurs de soins, tandis que les hommes dominent les domaines des STIM, ce qui crée des disparités dans les perspectives d'emploi, la qualité des emplois, les possibilités d'évolution professionnelle et la rémunération et les avantages sociaux. À titre d'exemple, les femmes représentent 25,6 % des personnes employées dans le secteur des technologies de l'information et des communications dans l'UE, un chiffre qui varie considérablement entre les États membres<sup>6</sup>. Dans les Balkans occidentaux et en Europe orientale, la présence de femmes dans les filières d'enseignement des STIM ne se traduit pas par un fort taux d'emploi dans les secteurs technologiques<sup>7</sup> ;

c) À l'inverse, très peu d'hommes sont actifs ou exercent des professions dans les secteurs de soins, sauf aux rangs les plus élevés parmi les professeurs d'université et les médecins, ce qui contribue à l'accroissement du déficit en matière de soins dans les sociétés vieillissantes de la région. Dans l'ensemble de l'UE, les hommes représentent 27,2 % des personnes employées dans le secteur de l'éducation et 21,9 % des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux<sup>8</sup>. La pandémie de COVID-19 a fait peser une responsabilité disproportionnée en matière de soins sur les femmes, qui constituaient la grande majorité du personnel de santé ;

d) On constate un écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans toute la région. L'écart salarial non corrigé pour l'UE est de 12,7 %<sup>9</sup>. Dans le reste de la région, l'écart varie de 6,2 % en Albanie<sup>10</sup> à 31,7 % en Géorgie<sup>11</sup> ;

e) Les inégalités de genre se manifestent également dans la mobilité verticale, les femmes se heurtant à des obstacles dans l'accès aux postes de direction dans les entreprises et les institutions qui déterminent les politiques économiques. Dans l'UE, les femmes ne représentent que 33 % des membres des conseils d'administration des plus grandes entreprises cotées en bourse et 28 % des membres des conseils d'administration des banques centrales<sup>12</sup>.

<sup>2</sup> Pour les États membres de l'UE et les pays candidats, voir Eurostat, [Emploi et activité par sexe et âge – données annuelles](#) ; pour les Balkans occidentaux, la Türkiye, l'Europe orientale et les pays d'Asie centrale, voir ONU-Femmes (2024), *A Snapshot of Gender and Poverty in the Europe and Central Asia Region*, p. 20.

<sup>3</sup> Eurostat, [Emploi et activité par sexe et âge – données annuelles](#).

<sup>4</sup> Organisation internationale du Travail (OIT) (2023), *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2024*, p. 75.

<sup>5</sup> Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fait état de plus de 6 millions de réfugiés ukrainiens en Europe en juillet 2024 (site Web du Haut-Commissariat, consulté le 27 juillet 2024 : <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>).

<sup>6</sup> Eurostat, [Emploi par sexe, âge et activité économique détaillée \(à partir de 2008, NACE Rév.2 niveau division\) \(1 000\)](#).

<sup>7</sup> Union internationale des télécommunications et ONU-Femmes (2021) *Digitally empowered generation equality: Women, girls and ICT in the context of COVID-19 in selected Western Balkans and Eastern Partnership countries*.

<sup>8</sup> Eurostat, [Emploi par sexe, âge, profession et activité économique \(à partir de 2008, NACE Rév.2\) \(1 000\)](#).

<sup>9</sup> Eurostat, [Écart des rémunérations entre hommes et femmes \(non corrigé\)](#), consulté le 23 juin 2024.

<sup>10</sup> Instat (2023) *Men and Women in Albania 2023*, p. 82.

<sup>11</sup> National Statistics Office of Georgia (2023), *Women and men in Georgia*, p. 75.

<sup>12</sup> Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), [Gender Equality Index](#), (consulté le 19 juin 2024).

4. La flexibilité croissante du marché du travail peut donner aux femmes et aux hommes la possibilité d'évoluer différemment dans leur carrière, mais elle se traduit souvent, pour les femmes, par des emplois à temps partiel ou temporaires, des interruptions de carrière, une précarité de l'emploi, des revenus et des pensions de retraite plus faibles et une plus grande dépendance économique :

a) Dans 18 États membres de l'UE, les femmes constituent la majorité des personnes employées sur la base de contrats temporaires<sup>13</sup>, et dans tous les États membres de l'Union (à l'exception de la Roumanie), les femmes constituent la majorité des personnes employées à temps partiel (74,8 % au niveau de l'UE à 27 États). Nombre d'entre elles occupent des emplois à temps partiel par défaut, en raison du manque de possibilités d'emploi à temps plein. L'emploi à temps partiel involontaire des femmes est particulièrement élevé en Italie (69,3 %), à Chypre (57,2 %), en Espagne (52,1 %) et en Bosnie-Herzégovine (50,4 %)<sup>14</sup> ;

b) L'emploi informel est plus élevé chez les femmes que chez les hommes en Türkiye (36,3 % contre 24,2 %), en Serbie (20,7 % contre 16,39 %) et en Bosnie-Herzégovine (24,8 % contre 16,6 %)<sup>15</sup>. Les femmes travaillent de façon informelle dans les secteurs de l'agriculture et des services (hôtellerie, services à la personne), à titre indépendant, en aidant des membres de leur famille ou en tant qu'employées de maison.

5. Pour bon nombre de femmes, l'emploi est une source d'anxiété et de frustration en raison de la discrimination dans ce domaine, du harcèlement sexuel ou encore des incertitudes sur l'avenir liées à la grossesse et à la garde des enfants :

a) Bien que peu de données soient recueillies à leur sujet, de nombreuses formes de discrimination sévissent encore sur le marché du travail, notamment la discrimination à l'égard des femmes liée à l'éventualité d'une grossesse, à la période de gestation et aux congés de maternité et congés parentaux nécessaires. Une étude menée aux Pays-Bas a conclu que 40 % des femmes ayant eu un enfant au cours des quatre années antérieures avaient été victimes de discrimination dans l'emploi ou sur le lieu de travail<sup>16</sup> ;

b) Nombre de femmes, dans toute la région, souffrent du harcèlement sexuel au travail, y compris celui pratiqué au moyen des technologies numériques. La proportion de femmes ayant déjà travaillé qui ont indiqué avoir subi du harcèlement sexuel au travail varie entre 11 % en Lettonie et 41 % en France<sup>17</sup>. D'après une étude menée dans 12 pays des Balkans occidentaux, d'Europe orientale et d'Asie centrale, y compris la Türkiye, 12,8 % des femmes exposées à la violence facilitée par les technologies avaient été harcelées par des collègues ou des pairs et 2,1 % l'avaient été par des supérieurs hiérarchiques<sup>18</sup>.

<sup>13</sup> Belgique : 54,8 % ; Tchéquie : 58,1 % ; Danemark : 55,3 % ; Irlande : 55,5 % ; Grèce : 56,4 % ; Espagne : 54,6 % ; France : 52,9 % ; Croatie : 56,9 % ; Chypre : 60,4 % ; Lituanie : 51,5 % ; Luxembourg : 51,2 % ; Pays-Bas : 53,3 % ; Pologne : 52,7 % ; Portugal : 52,6 % ; Slovénie : 56,1 % ; Slovaquie : 56,3 % ; Finlande : 58,1 % ; Suède : 55,1 % . Eurostat, [Salariés en emploi temporaire par sexe, âge et niveau d'éducation atteint \(1 000\)](#), consulté le 23 juin 2024.

<sup>14</sup> Eurostat, [Emploi à temps plein et emploi à temps partiel par sexe, âge et niveau d'éducation atteint \(1 000\)](#), consulté le 23 juin 2024.

<sup>15</sup> OIT (sans date), indicateur 8.3.1 des objectifs de développement durable, « Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total par sexe et par secteur (%) – annuel », ILOSTAT, consulté le 21 janvier 2024.

<sup>16</sup> *College voor de Rechten van de Mens*, cité dans le rapport d'examen pour Beijing+30 du Royaume des Pays-Bas, (2020), p. 6.

<sup>17</sup> [EU survey on gender-based violence against women and other forms of inter-personal violence \(EU-GBV\) – first results – 2022 edition](#), p. 10.

<sup>18</sup> ONU-Femmes (Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale), [The dark side of digitalization: Technology-facilitated violence against women in Eastern Europe and Central Asia](#) (2023), p. 49.

6. Les femmes sont minoritaires parmi les entrepreneurs. Des travaux de recherche menés en Serbie ont montré qu'entre 2011 et 2021, les femmes représentaient toujours moins d'un tiers des chefs d'entreprise<sup>19</sup>. Bon nombre des femmes de la région qui travaillent à titre indépendant ont un emploi précaire ou informel, essentiellement dans le domaine de l'agriculture de subsistance ou des prestations de services demandant peu de qualifications.

7. Le potentiel de transition des femmes vers l'économie verte est encore faible. La part de femmes parmi les personnes qui occupent des emplois verts<sup>20</sup> varie dans la région, de 20 % en Italie à 33 % en Pologne. Le pourcentage de femmes parmi les cadres supérieurs du secteur de l'économie verte est très faible, allant de 13,9 % en Grèce à 32,7 % en Ukraine<sup>21</sup>. Les principaux facteurs qui empêchent les femmes de participer davantage à la transition écologique sont les stéréotypes de genre, le faible taux de femmes parmi les étudiants de certaines filières (les STIM, par exemple), l'absence de modèles féminins et de réseaux de soutien, le manque de possibilités de formation et les environnements de travail peu favorables<sup>22</sup>.

8. Les femmes issues de groupes sociaux défavorisés et marginalisés se heurtent à d'importants obstacles pour ce qui est de trouver un emploi, qui plus est un emploi décent :

a) Dans les zones rurales, les femmes ont principalement des emplois agricoles peu productifs dans de petites exploitations familiales, notamment des exploitations de subsistance à visée non commerciale. Cela ne leur donne qu'une base précaire pour avoir des moyens de subsistance satisfaisants, ce qui les rend vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques, et elles ne sont souvent pas couvertes par une assurance suffisante ;

b) Les femmes migrantes, y compris les réfugiées, occupent souvent des emplois informels faiblement rémunérés dans les secteurs des soins et de l'entretien ménager. Elles sont donc souvent privées des droits en matière de protection sociale et de sécurité<sup>23</sup> ;

c) Parmi les femmes les plus vulnérables figurent celles issues des communautés roms marginalisées, dont les taux d'emploi sont parmi les plus bas des pays des Balkans occidentaux, allant de 3 % au Monténégro à 13 % en Macédoine du Nord. Elles ont généralement des emplois informels, souvent liés à la collecte des déchets<sup>24</sup>.

## B. Soins et travaux domestiques non rémunérés

9. Les soins et travaux domestiques non rémunérés restent principalement à la charge des femmes, qui consacrent une part importante de leur temps et de leurs ressources à des activités cruciales pour la reproduction des sociétés et la continuité des économies. Ces tâches sont encore considérées comme étant de nature « reproductive » et donc moins visibles et moins valorisées. La répartition déséquilibrée des responsabilités en matière de soins est ancrée dans les normes de genre patriarcales et perpétuée par des obstacles structurels persistants, tels que les politiques inadéquates en matière de congé parental, le manque de services de garde d'enfants et l'absence de services de soins de longue durée :

a) En moyenne, dans l'UE, 34 % des femmes âgées de 18 à 74 ans s'occupent quotidiennement d'enfants ou d'autres membres de leur famille, contre 25 % des hommes, et

<sup>19</sup> ONU-Femmes, *Women's Entrepreneurship in Serbia – 10 Years Later* (2023).

<sup>20</sup> Selon la définition de l'OIT, les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à la préservation ou à la restauration de l'environnement, que ce soit dans des secteurs traditionnels, tels que l'industrie manufacturière et la construction, ou dans des secteurs verts émergents comme ceux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

<sup>21</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *A Gender Mapping of the Green Economic Transition in Europe and Central Asia* (2023), p. 15.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Pour en savoir plus, par exemple, sur l'emploi précaire des réfugiées ukrainiennes qui travaillent de manière informelle comme employées de maison, voir Klakla, J. B., Koss-Goryszewska, M., Kulesa, A., Pająk-Załęska, K., Zarychta, M. (2023), In the Shadows: Ukrainian Domestic Workers in Poland, Varsovie : CARE International Pologne.

<sup>24</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « *Marginalized Roma community still most excluded in Western Balkans* », 11 mai 2018.

63 % des femmes de la même tranche d'âge accomplissent des tâches ménagères et cuisinent tous les jours, contre 36 % des hommes ;

b) Au Moldova, les mères consacrent 2,4 heures par jour à leurs enfants, contre 1,3 heure pour les pères<sup>25</sup>. Dans les zones rurales du Tadjikistan, les femmes consacrent en moyenne 6,9 heures par jour aux soins et travaux domestiques non rémunérés, contre 0,7 heure pour les hommes<sup>26</sup>. Les données relatives à l'emploi du temps ne révèlent qu'une partie de la réalité, car elles ne permettent pas de saisir toute l'étendue des responsabilités qu'assument les femmes en ce qui concerne le bien-être de la famille, en particulier dans les situations de manque de ressources et de pauvreté qui les contraignent à s'occuper de leur famille avec des ressources insuffisantes.

10. Les politiques relatives aux congés de maternité et de paternité et au congé parental ont été améliorées dans l'UE grâce à l'adoption de la Directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée<sup>27</sup>, mais les données disponibles montrent que les pères n'utilisent pas de manière optimale le congé de paternité et le congé parental<sup>28</sup>. Les politiques en matière de congé parental et d'autres politiques relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été améliorées dans d'autres pays de la région, mais la disponibilité des services de garde d'enfants et de soins de longue durée est encore insuffisante dans de nombreux pays. Le taux d'inscription des enfants dans les structures d'éducation et de protection de la petite enfance est particulièrement faible dans les pays des Balkans occidentaux et en Türkiye : 8,8 % des enfants de moins de 3 ans sont inscrits au Monténégro, 14,9 % en Albanie, 18 % en Serbie et 0,8 % en Türkiye (l'objectif de Barcelone est fixé à 30 %)<sup>29</sup>.

11. Les tâches de soins non rémunérées qu'accomplissent les femmes sont très importantes pour l'économie car elles soutiennent toutes les formes de travail productif rémunéré, mais elles restent néanmoins invisibles et non valorisées. En Suisse, en 2020, 41,4 % de la valeur ajoutée brute de l'économie élargie était imputable aux activités non rémunérées des ménages privés. Les travaux domestiques représentaient 73,4 % de la valeur totale du travail non rémunéré, les activités de soins 18,9 % et le bénévolat 7,7 %. La contribution des femmes à la valeur totale du travail non rémunéré était de 59,6 %<sup>30</sup>. En Serbie, la valeur des tâches de soins non rémunérées représente 20 % du produit intérieur brut total<sup>31</sup>. En Ukraine, la valeur du temps que passent les femmes à s'occuper de leurs enfants est estimée à 72,5 milliards de dollars des États-Unis<sup>32</sup>. L'élaboration à tous les niveaux de politiques et de programmes globaux permettant de reconnaître, de réduire, de redistribuer, de représenter et de récompenser les soins et travaux domestiques rémunérés et non rémunérés peut contribuer de manière considérable au développement social et économique des pays de la région. Récompenser et représenter les travailleurs qui sont rémunérés dans le secteur des soins en leur garantissant un travail décent et une protection sociale permettra d'améliorer les conditions des emplois existants et de créer de nouveaux emplois décents de qualité dans ce secteur.

<sup>25</sup> PNUD Moldova, 2014, « *The Importance of Unpaid Work in Moldova* », Note analytique.

<sup>26</sup> Banque asiatique de développement, *Women's Time Use in Rural Tajikistan* (2020).

<sup>27</sup> Aperçu établi par le Parlement européen, disponible à l'adresse : [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2023/739346/EPRS\\_ATA\(2023\)739346\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2023/739346/EPRS_ATA(2023)739346_EN.pdf).

<sup>28</sup> Eurofound (2019) *Parental and paternity leave – Uptake by fathers*.

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Office fédéral suisse de la statistique, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conciliation-travail-non-remunere/compte-satellite-production-menages.html> (consulté le 23 juin 2024).

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Banque mondiale, *Ukraine: Third Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA3)*, February 2022-December 2023, p. 77.

## C. Accès, propriété et maîtrise en ce qui concerne les ressources économiques

12. Il y a des inégalités généralisées entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès aux ressources qui sont essentielles à la participation économique, à la qualité de vie et au bien-être. Les femmes n'ont pas accès à la terre et à la propriété dans des conditions d'égalité, en particulier dans les zones rurales où les règles de succession jouent un rôle important dans le transfert intergénérationnel des actifs. Les femmes pâtissent également de disparités dans l'accès aux technologies, y compris, entre autres, aux technologies de l'information et des communications et aux technologies agricoles judicieuses sur le plan climatique. En outre, elles n'ont pas accès aux marchés, produits et services financiers dans les mêmes conditions que les hommes, ce qui compromet leurs possibilités de créer des activités économiques en tant qu'entrepreneuses et leur capacité d'épargner, de maintenir un niveau de vie décent et d'être résilientes en temps de crise. En matière de mobilité, les femmes dépendent souvent de tierces personnes ou des transports publics, ce qui réduit leurs perspectives professionnelles et leur accès aux services, surtout si elles vivent dans des zones reculées. Les infrastructures de piètre qualité, le manque d'accès aux énergies renouvelables et propres, le manque de développement de l'économie circulaire et la gestion inadéquate des déchets font peser une charge supplémentaire sur les femmes dans l'accomplissement des tâches domestiques et limitent leur capacité de participer à la transition écologique en tant qu'entrepreneuses.

13. Dans les Balkans occidentaux, en Europe orientale et en Asie centrale, la majorité des biens appartiennent aux hommes. En Arménie, les femmes ne constituent qu'un tiers des propriétaires immobiliers<sup>33</sup>. Au Monténégro, les femmes possèdent 36 % des logements et 31 % des locaux commerciaux<sup>34</sup>. En Serbie, les femmes sont propriétaires de 24,2 % des parcelles de terre et de 25,6 % des bâtiments<sup>35</sup>.

14. Les femmes ont moins de connaissances que les hommes dans le domaine des finances et ont un accès plus réduit qu'eux aux produits et services financiers. Dans l'UE, seules 19 % des femmes estiment que leurs connaissances financières sont élevées, contre 34 % des hommes<sup>36</sup>. De plus, les femmes sont moins nombreuses à posséder un produit d'investissement (30 % des hommes contre 18 % des femmes)<sup>37</sup>. En Bosnie-Herzégovine, 70 % des femmes détiennent un compte dans un établissement financier contre 89 % des hommes, au Kosovo<sup>38</sup>, ce sont 47 % des femmes contre 69 % des hommes, et en Türkiye, 62 % des femmes contre 85 % des hommes<sup>39</sup>. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à disposer de produits d'épargne dans des banques et à emprunter de l'argent auprès d'elles<sup>40</sup>.

15. La fracture numérique entre les femmes et les hommes se réduit dans la plupart des pays de la région, mais il y a toujours un écart en faveur des hommes, en particulier dans les générations plus âgées. Les femmes de beaucoup de pays de la région sont moins nombreuses que les hommes à avoir une connexion à Internet<sup>41</sup> et il y a également des disparités

<sup>33</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *National Gender Profile of Agricultural and Rural Livelihoods Armenia*, (2017), p. 15.

<sup>34</sup> Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, *Gender and Property ownership in Montenegro – Mapping the property gap* (2023).

<sup>35</sup> Données de l'Autorité géodésique de la République de Serbie, citées par le réseau SOS Vojvodina dans son rapport de 2021 intitulé : Independent report of Network SOS Vojvodina on the implementation of priority recommendations from the CEDAW Committee for the Republic of Serbia, for the period 2019-2021.

<sup>36</sup> Eurobaromètre Flash 525 : Monitoring the level of financial literacy in the EU, p. 12, consulté le 16 juin 2024 à l'adresse : <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2953>.

<sup>37</sup> Ibid., p. 24.

<sup>38</sup> Toute mention du Kosovo doit être interprétée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

<sup>39</sup> Banque mondiale (sans date), *Findex database*, citée dans ONU-Femmes, *A Snapshot of Gender and Poverty in the Europe and Central Asia Region* (2024) p. 17.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Source pour les États membres de l'UE : Eurostat, Particuliers – utilisation d'Internet.

femmes-hommes en ce qui concerne les compétences numériques. Dans la plupart des pays, la proportion d'hommes ayant au moins des compétences numériques de base est plus élevée que celle des femmes<sup>42</sup>. Dans la région de la CEE, seul un tiers des personnes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine des STIM sont des jeunes femmes<sup>43</sup>.

16. Il y a des écarts importants entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès aux infrastructures et aux transports. Les femmes utilisent plus souvent les transports publics, tandis que les hommes ont davantage recours à leur véhicule personnel<sup>44</sup>. Dans l'UE, au cours d'une journée normale, 59 % des femmes utilisent une voiture contre 66 % des hommes, 46 % des femmes marchent contre 38 % des hommes, et 31 % des femmes utilisent les transports publics contre 24 % des hommes<sup>45</sup>. En dehors de l'UE, les écarts en matière d'utilisation de véhicules particuliers sont encore plus grands. En Serbie, seules 35 % des femmes ont un permis de conduire, contre 71 % des hommes, et les femmes ne représentent que 32 % des propriétaires de voitures<sup>46</sup>. Les données publiées par la Géorgie révèlent que seules 23 % des femmes possèdent un permis de conduire et seulement 17 % des femmes sont propriétaires d'un véhicule immatriculé<sup>47</sup>. Les femmes sont plus susceptibles d'être obligées de combiner différents moyens de transport pour un même trajet, ce qui accroît leur pauvreté en temps<sup>48</sup>. Les femmes étant davantage tributaires des transports publics, il y a plus de chances que les défaillances des systèmes de transport limitent leur accès à l'éducation et aux activités économiques, sociales et récréatives, en particulier en ce qui concerne les femmes vivant dans les zones rurales<sup>49</sup>.

## D. Pauvreté et protection sociale

17. Dans la plupart des pays de la CEE, la pauvreté est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, même lorsqu'elle est calculée au niveau du ménage. En 2023, le taux de risque de pauvreté dans l'UE était de 17,0 % pour les femmes et de 15,4 % pour les hommes<sup>50</sup>. La pauvreté est également plus élevée chez les femmes en Islande, en Norvège, en Suisse, dans les Balkans occidentaux et en Türkiye<sup>51</sup>. La pauvreté absolue est plus élevée chez les femmes que chez les hommes en Bosnie-Herzégovine et au Moldova<sup>52</sup>.

18. L'insécurité alimentaire a augmenté dans toute la région de la CEE, en particulier depuis la pandémie de COVID-19<sup>53</sup>. En 2021, quelque 116,3 millions de personnes de la région ont été en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, soit 12,4 % de la population<sup>54</sup>. Ce pourcentage était plus élevé en Asie centrale (20,2 %) et dans les Balkans occidentaux (19,38 %). Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de souffrir d'insécurité alimentaire (15,8 % contre 13,8 %), et ce dans toutes les sous-régions<sup>55</sup>.

19. La pauvreté en temps nuit au bien-être des femmes, qui travaillent plus d'heures que les hommes lorsqu'on prend en compte le travail rémunéré et non rémunéré. Les écarts entre femmes et hommes en ce qui concerne le temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré

<sup>42</sup> Pour les États membres de l'UE, voir Eurostat, [Particuliers ayant des compétences numériques générales de base ou plus avancées par sexe](#) ; pour les Balkans occidentaux, la Türkiye, l'Europe orientale et les pays d'Asie centrale, voir ONU-Femmes, *A Snapshot of Gender and Poverty in the Europe and Central Asia Region* (2024), p. 20.

<sup>43</sup> UNICEF, *Girls' STEM and Digital Skills. Thematic Results Report* (2021).

<sup>44</sup> Pour l'UE, voir Parlement européen, *Les femmes et les transports* (2021), p. 17 ; pour les Balkans occidentaux, la Türkiye, l'Europe orientale et les pays d'Asie centrale, voir ONU-Femmes, *A Snapshot of Gender and Poverty in the Europe and Central Asia Region* (2024), p. 16.

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> Geostat, *Women and men in Georgia 2023* (2023), p. 120.

<sup>48</sup> Dornier, SeConS, *Gender equality in transport in Serbia* (2018).

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> Eurostat, [Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté, âge et sexe – enquêtes EU-SILC et PCM](#).

<sup>51</sup> Eurostat, [Taux de risque de pauvreté par sexe](#).

<sup>52</sup> ONU-Femmes, *A Snapshot of Gender and Poverty in the Europe and Central Asia Region* (2024).

<sup>53</sup> FAO, *Europe and Central Asia: Regional overview of Food Security and Nutrition* (2022), p. 2.

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Ibid., p. 10.

font que les femmes ont moins de temps libre que les hommes, ce qui met leur santé en péril, limite leurs perspectives économiques et les empêche de prendre des initiatives et de mener des activités politiques et civiques<sup>56</sup>.

20. Il y a également des disparités entre les femmes et les hommes en matière de pauvreté énergétique. Dans l'ensemble de l'UE, parmi les personnes âgées de plus de 65 ans, une proportion plus élevée de femmes (10,3 %) que d'hommes (8,5 %) a connu la pauvreté énergétique<sup>57</sup>. C'est en Lituanie, en Bulgarie et en Grèce que les écarts sont les plus importants. Les femmes et les hommes de la même tranche d'âge vivant avec un handicap étaient encore plus touchés par la pauvreté énergétique, mais l'écart entre les genres était équivalent (12,6 % des femmes et 10,6 % des hommes)<sup>58</sup>.

21. Bon nombre de femmes de la région n'ont pas accès à un logement adéquat. Le taux de surcharge des coûts du logement, qui correspond au montant des dépenses de logement dépassant 40 % du revenu disponible, est plus élevé pour les femmes que pour les hommes dans l'ensemble de l'UE, en particulier chez les personnes âgées, puisqu'il concerne 11,6 % des femmes âgées contre 7,6 % des hommes âgés<sup>59</sup>. La proportion de femmes sans abri est préoccupante, mais leur situation est souvent invisible et sous-estimée<sup>60</sup>. Elles évitent les centres d'hébergement d'urgence pour sans-abri, par peur ou bien parce que les services qui y sont proposés ne sont pas conçus pour répondre à leurs besoins particuliers de femmes. En raison de leur manque de visibilité et de leurs contacts restreints avec les services d'aide aux sans-abri, de nombreuses femmes vulnérables sont moins bien prises en charge et risquent davantage de ne bénéficier d'aucun soutien<sup>61</sup>.

22. Par rapport aux moyennes mondiales, les pays de la région de la CEE ont des systèmes de protection sociale plus développés, mais il y a d'importantes disparités au sein de la région. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), les prestations sociales qui contribuent le plus à réduire la pauvreté sont les prestations de retraite, en particulier pour les personnes âgées. Tous les pays de la région sont parvenus à ce que la quasi-totalité des personnes âgées soient couvertes par des régimes de pensions contributifs ou non contributifs. Toutefois, les taux d'emploi et les salaires inférieurs des femmes engendrent de grands écarts dans les montants des pensions<sup>62</sup> :

a) Dans la plupart des pays de la région, l'écart entre les pensions des femmes et celles des hommes est important car les femmes ont des carrières plus courtes et interrompues et occupent des postes moins bien rémunérés dans le secteur des services. Au Kirghizstan, les femmes perçoivent des pensions dont le montant équivaut en moyenne à 88 % du montant de celles des hommes<sup>63</sup>. En Bosnie-Herzégovine, les femmes ne représentent que 33,8 % des personnes âgées percevant une retraite et 30,6 % des bénéficiaires de pensions d'invalidité, mais 96,2 % des bénéficiaires de pensions de réversion en tant que veuves, ce qui signifie qu'un grand nombre de femmes n'acquiescent des droits à pension qu'en tant que parents dépendants<sup>64</sup>. Par conséquent, les écarts de pension influent sur les écarts de pauvreté. Dans la population âgée de 65 ans et plus, les taux de risque de pauvreté sont systématiquement

<sup>56</sup> Hyde, E., Greene, M., Darmstadt, G. L. (2020) *Time poverty: Obstacle to women's human rights, health and sustainable development*, *Journal of Global Health*, 10(2).

<sup>57</sup> Eurostat, *Incapacité à maintenir une température adéquate dans le logement par niveau de handicap (restriction d'activité), sexe et âge*.

<sup>58</sup> Ibid.

<sup>59</sup> Eurostat, *Taux de surcharge des coûts du logement par âge, sexe et statut de pauvreté – enquête EU-SILC*.

<sup>60</sup> Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), « *Housing First & Women – Case studies from across Europe* ».

<sup>61</sup> Bretherton, J., & Mayock, P., *Women's homelessness: European evidence review*, Rapport de recherche de 2021, FEANTSA, Bruxelles.

<sup>62</sup> OIT, *World Social Protection Report 2020–22 – Regional companion report for Central and Eastern Europe and Central Asia* (2021).

<sup>63</sup> National Statistical Committee of the Kyrgyz Republic, *Women and Men of the Kyrgyz Republic 2016–2020* (2021), p. 138.

<sup>64</sup> OIT, *Issues in Social Protection in Bosnia and Herzegovina: coverage, adequacy, expenditure and financing* (2022), p. 8.

plus élevés chez les femmes, les écarts entre les genres allant, dans l'UE à 27 États, de 1,2 point de pourcentage en Belgique à 20,2 en Lituanie<sup>65</sup> ;

b) Le taux de couverture des prestations de protection de la maternité varie considérablement, la Türkiye ayant le niveau le plus faible et la Bosnie-Herzégovine, le Moldova, le Monténégro, la Macédoine du Nord et le Tadjikistan une couverture universelle. L'Europe septentrionale et l'Europe occidentale ont une couverture élevée de 99,4 %<sup>66</sup> ;

c) Le taux de couverture des prestations de chômage est très faible en Asie centrale : seulement 14,7 % des personnes employées sont couvertes par une forme quelconque de prestations de chômage, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale<sup>67</sup>. Par conséquent, la proportion de personnes sans emploi qui bénéficient d'allocations de chômage est également très faible (seulement 5,7 %), notamment par comparaison avec l'Europe orientale (67,1 %) et l'Europe occidentale (61,2 %)<sup>68</sup>. Il n'existe malheureusement pas de données ventilées par genre ;

d) Les programmes d'aide sociale en espèces sont encore en grande majorité associés à des filets de sécurité « résiduels » financés par l'impôt pour les plus pauvres, ce qui signifie qu'il s'agit de prestations à court terme concernant un nombre restreint de bénéficiaires<sup>69</sup>. Le principal problème dans ce domaine est le manque de données ventilées par genre. Les rapports de l'OIT, de la Banque mondiale et d'autres organisations présentent des données agrégées, leur but étant d'évaluer l'efficacité des transferts en espèces ;

e) Certains pays de la région offrent des prestations d'invalidité aux personnes qui sont considérées comme handicapées par les autorités officielles. Il n'existe pas de données ventilées par genre. Ce sont souvent les femmes qui s'occupent principalement des enfants handicapés et elles ne perçoivent à ce titre que des aides financières insuffisantes<sup>70</sup>.

23. Dans l'ensemble de la région, les services de protection sociale – tels que ceux d'éducation et de protection de la petite enfance, de soins à domicile pour les personnes âgées et d'aide aux enfants et aux adultes handicapés ou à d'autres personnes nécessitant des soins – sont sous-développés et sous-financés.

### III. Progrès accomplis

#### A. Instauration d'un environnement favorable

24. De plus en plus de pays ont adopté des pratiques de budgétisation tenant compte des questions de genre afin d'allouer des crédits en faveur de l'égalité des genres et d'assurer un suivi en la matière. L'Islande a créé un fonds pour l'égalité des genres qui a vocation à rationaliser l'affectation de fonds en faveur de l'égalité femmes-hommes. Parmi les pays qui ont mis en avant le recours à la budgétisation tenant compte des questions de genre dans leurs rapports d'examen figurent la Bosnie-Herzégovine, Chypre et la Türkiye. ONU-Femmes fournit un appui important à ces initiatives.

25. Dans toute la région, les pays ont amélioré leurs cadres législatifs et stratégiques visant à prévenir et à interdire la discrimination fondée sur le sexe, le genre ou l'identité de genre, ainsi que leurs cadres normatifs ayant un intérêt pour l'autonomisation économique des femmes. Par exemple, la Belgique a renforcé son arsenal législatif de lutte contre la discrimination, en instaurant des mesures d'indemnisation des victimes et en renforçant la protection contre les représailles pour les personnes qui portent plainte pour discrimination, qui

<sup>65</sup> Eurostat, [Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté, âge et sexe – enquêtes EU-SILC et PCM](#).

<sup>66</sup> Ibid., p. 18.

<sup>67</sup> OIT, *World Social Protection Report 2020–22 – Regional companion report for Central and Eastern Europe and Central Asia* (2021), p. 21.

<sup>68</sup> Ibid., p. 21.

<sup>69</sup> Ibid., p. 22.

<sup>70</sup> ONU-Femmes, *A Snapshot of Gender and Poverty in the Europe and Central Asia Region* (2024).

sont témoins de situations de discrimination ou qui aident les victimes. Les Pays-Bas ont mis en œuvre des initiatives destinées à lutter contre la discrimination au travail liée à la grossesse.

26. La Hongrie, le Moldova, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie ont révisé ou adopté des lois visant à accorder l'accès au marché du travail aux personnes qui bénéficient d'un statut de protection temporaire au titre de la Directive de l'UE relative à la protection temporaire (Directive 2001/55/CE)<sup>71</sup>.

27. Des pays ont indiqué avoir amélioré leurs lois et leurs politiques visant à combler les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Les États membres de l'UE ont transposé dans leur droit interne la Directive de l'UE visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur. Au Moldova, le Code du travail et la loi sur les salaires ont été modifiés de manière à promouvoir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

28. Bon nombre de pays se sont efforcés de garantir des environnements de travail sûrs, sans violence de genre ni harcèlement sexuel, notamment. Les cadres juridiques pour la prévention du harcèlement sexuel et de l'intimidation sur le lieu de travail et la protection contre ces pratiques ont été améliorés. Certains pays (Roumanie, Albanie et Moldova, par exemple) ont ratifié la Convention n° 190 de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et ont pris des mesures pour améliorer leurs lois et leurs mécanismes institutionnels aux fins de l'application de la Convention. Ils ont également renforcé les capacités de leurs services d'inspection du travail afin que ceux-ci puissent intégrer les nouvelles normes et procédures dans leur travail régulier.

29. De nombreux pays ont amélioré leurs cadres législatifs relatifs aux congés de maternité et de paternité et au congé parental. Pour les États membres de l'UE, cela a principalement consisté à transposer dans le droit interne la Directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (Directive 2019/1158), que l'UE a adoptée en 2019 en vue de mieux soutenir les parents et les aidants, de promouvoir un partage plus équitable du congé parental entre les femmes et les hommes et de remédier à la sous-représentation des femmes sur le marché du travail, qui est fortement liée aux responsabilités familiales. Les rapports soumis par des pays non membres de l'UE montrent qu'ils ont également fait de ces questions une priorité.

30. En soutenant les réseaux de la société civile et en nouant des partenariats avec eux, les pouvoirs publics se donnent les moyens de mieux communiquer avec les différents groupes de femmes, de mieux comprendre leurs intérêts et leurs besoins et de concevoir de manière plus appropriée des politiques et des mesures qui favorisent l'instauration de conditions propices à l'autonomisation économique des femmes. Nombre de pays ont établi des partenariats avec des organisations de la société civile aux fins de la mise en œuvre de programmes d'autonomisation économique des femmes, dont certains ont mis en place une collaboration particulièrement efficace.

31. Des progrès manifestes sont en cours en ce qui concerne la collecte de statistiques et de données ventilées par genre dans de nombreux domaines. Des enquêtes régulières fournissent des informations extrêmement utiles sur des aspects clefs de l'autonomisation économique des femmes. Il y a toutefois d'importantes disparités au niveau sous-régional. L'UE produit des statistiques détaillées sur l'autonomisation économique des femmes grâce au travail d'Eurostat, qui recueille régulièrement des données standardisées auprès des États membres. Les pays candidats à l'UE ont considérablement amélioré leurs statistiques relatives à la situation comparée des femmes et des hommes dans les domaines liés à l'autonomisation économique des femmes, en grande partie du fait de la synchronisation de ces travaux statistiques avec ceux de l'UE. En Europe orientale et en Asie centrale, il y a moins de statistiques disponibles dans certains domaines, mais des améliorations évidentes, et certains pays produisent des publications spécialisées qui contiennent des statistiques clefs

<sup>71</sup> ONU-Femmes, *Gender brief: Livelihoods and access to work of refugees from Ukraine in neighboring host countries* (2023) ; voir aussi « Réfugiés ukrainiens : le Conseil proroge la protection temporaire jusqu'en mars 2026 ».

sur la situation comparée des femmes et des hommes dans divers secteurs, mais pas de données sur les femmes d'un point de vue intersectionnel.

## **B. Autonomisation économique par le renforcement du pouvoir, de l'influence et de l'autonomie**

32. Les pays de la région ont systématiquement mis en œuvre des programmes visant à promouvoir les droits et l'autonomie économiques des femmes. L'intégration, dans les programmes nationaux pour l'emploi, de mesures de politique active du marché du travail est devenue la norme. Parmi ces diverses mesures figurent celles de formation en cours d'emploi, de reconversion, d'octroi de subventions salariales, de création de programmes de stages, de soutien à l'emploi indépendant et d'offre de diverses formations professionnelles :

a) En Albanie, des allocations pour le transport et la garde d'enfants favorisent l'intégration sur le marché du travail des demandeurs d'emploi vulnérables, en particulier les femmes qui assument l'essentiel des responsabilités familiales ;

b) L'Italie incite les employeurs à embaucher des femmes ayant des enfants et les femmes employées en contrat à durée indéterminée qui ont au moins trois enfants ont droit à une réduction de 100 % des cotisations jusqu'à ce que l'enfant le plus jeune atteigne l'âge de 18 ans (avec un plafond annuel de 3 000 euros) ;

c) Certains pays ont fait état de programmes de stimulation de l'activité professionnelle spécifiquement destinés aux femmes les plus vulnérables. Par exemple, la Grèce applique une mesure spéciale de politique active du marché du travail en faveur des rescapées de la violence à l'égard des femmes, en rassemblant les entreprises qui sont désireuses d'employer ces personnes. En Hongrie, l'emploi des femmes roms a été soutenu par un programme offrant une formation à ces femmes et prévoyant leur emploi subventionné pendant vingt-quatre mois avec obligation de prolonger leur contrat pour douze mois supplémentaires. À Chypre, il existe des programmes spéciaux de renforcement des compétences visant à augmenter les chances d'emploi et de réinsertion des femmes incarcérées ;

d) Après la crise des réfugiés arméniens de 2023, les autorités arméniennes ont mis en place des programmes spéciaux destinés à faciliter l'intégration des réfugiées sur le marché du travail ;

e) Au Moldova, des plateformes en ligne permettent aux femmes locales et aux déplacées d'Ukraine d'acquérir des compétences et de commencer à travailler ;

f) Le Tadjikistan a piloté un programme visant à développer le secteur du microtravail dans le pays, par le développement des compétences numériques des jeunes et l'intégration de ces derniers sur les marchés transnationaux du travail grâce à un accès aux infrastructures numériques de base.

33. Dans toute la région, les pouvoirs publics mènent des initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre de politiques en faveur de l'égalité des genres dans les entreprises et à faire progresser l'égalité femmes-hommes au travail. L'Italie a mis en place un système national de certification en matière d'égalité des genres qui vise à inciter les entreprises à adopter des politiques destinées à réduire les disparités entre les femmes et les hommes dans les domaines les plus critiques, tels que les possibilités d'évolution dans l'entreprise, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et la protection de la maternité. Les entreprises qui reçoivent la certification peuvent bénéficier d'exonérations de cotisations de sécurité sociale et avoir des points bonus sur les propositions de projets qu'elles soumettent aux autorités de financement nationales et européennes. La Grèce et Chypre ont fait état de pratiques similaires.

34. Si la plupart des pays s'attaquent en partie à la ségrégation femmes-hommes sur le marché du travail, les mesures les plus courantes consistent à encourager les filles et les femmes à s'orienter vers une formation et un emploi dans le domaine des STIM ou des technologies de l'information et des communications. Certains pays établissent toutefois des programmes qui visent à lutter plus largement contre la ségrégation dans différents secteurs.

La Türkiye soutient l'emploi des femmes dans le secteur manufacturier, notamment dans des professions comme celles de conductrice de chariot élévateur ou de camion-nacelle, de grutière ou encore d'opératrice de tour ou autre machine-outil à commande numérique, entre autres.

35. Le soutien à l'entrepreneuriat des femmes est une priorité dans de nombreux pays :

a) La Lettonie a lancé une initiative comprenant des consultations sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'affaires et l'octroi de subventions au lancement d'une entreprise, de subventions mensuelles pour les six premiers mois de mise en œuvre du plan d'affaires et de fonds pour l'adaptation du lieu de travail ou du plan d'affaires aux personnes handicapées ;

b) L'Italie a créé un fonds pour les entreprises de femmes afin de promouvoir et d'aider les start-ups créées par des femmes et de renforcer les moyens des entreprises dirigées par des femmes ;

c) En Azerbaïdjan, l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises s'emploie à faire augmenter le nombre d'entrepreneuses à la tête de ce type d'entreprises ;

d) En Islande, le fonds d'assurance pour les prêts Svanni ne s'adresse qu'aux entreprises qui sont majoritairement détenues par des femmes ;

e) En Russie, l'entrepreneuriat des femmes est soutenu par un programme qui propose des formations dans 25 domaines différents ;

f) L'Ukraine a lancé le programme « Grow » en faveur des entrepreneuses dans le cadre du programme du Fonds pour la bonne gouvernance afin de soutenir les entrepreneuses issues des communautés touchées par la guerre.

36. Une grande partie de la région étant rurale et agricole, de nombreuses initiatives des pouvoirs publics visent à accroître la participation économique des femmes rurales et la production agricole :

a) En Albanie, quelque 2 000 femmes ont bénéficié d'une aide pour la culture de plantes médicinales et aromatiques sauvages ;

b) En Bosnie-Herzégovine, grâce au programme d'autonomisation économique des femmes dans les zones rurales de la Republika Srpska, 22 % des exploitations agricoles enregistrées sont dirigées par des femmes en 2024, contre seulement 4 % en 2010 ;

c) Au cours des cinq dernières années, la Türkiye a aidé plus de 1,7 million de femmes rurales dans 81 provinces en proposant des services de formation et de vulgarisation dans de nombreux domaines agricoles.

37. L'action en faveur de l'autonomisation économique des femmes a souvent été axée sur la réduction de la fracture numérique et l'augmentation de l'engagement des femmes dans les secteurs des STIM :

a) L'Albanie a créé le réseau des Albanaises actives dans le domaine des STIM, qui vise à accroître la représentation des femmes et des filles dans les STIM dans les milieux universitaires et dans la recherche et l'innovation scientifiques ;

b) En 2023, les autorités arméniennes ont instauré un programme de bourses d'études spéciales destiné à encourager les filles à suivre des études dans le domaine des STIM ;

c) Le projet « Türkiye's Engineer Girls », mis en œuvre dans les universités et les établissements secondaires, soutient les filles qui aspirent à devenir ingénieurs.

38. Les initiatives axées sur la reconnaissance, la redistribution, la réduction, la rémunération et la représentation des tâches de soins non rémunérées ont été placées au centre des politiques et programmes au cours des cinq dernières années. On peut citer les exemples suivants :

a) En Azerbaïdjan, des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer visant à éliminer les stéréotypes de genre et à promouvoir une parentalité responsable et une

répartition plus équitable des tâches ménagères et des responsabilités familiales ont été menées, ainsi que des initiatives destinées à prévenir la préférence pour les fils et à encourager les pères à participer à l'éducation de leurs enfants ;

b) Afin de reconnaître le temps que consacrent les femmes au travail domestique, le Bélarus a institué des mesures spéciales réduisant de vingt ans à dix ans l'âge minimum de couverture des assurances pour les filles qui s'occupent de membres de leur famille pendant de longues périodes ;

c) La Suède a adopté une mesure qui garantit à chaque parent quatre-vingt-dix jours d'allocations parentales de base non transférables, dans le but d'augmenter le recours des pères aux allocations parentales, quel que soit leur revenu ;

d) En Géorgie, grâce au travail de sensibilisation d'ONU-Femmes, des améliorations considérables ont été apportées aux allocations de maternité : le plafond maximum des allocations de maternité versées par l'État a été supprimé. En conséquence, les allocations de maternité et les allocations parentales versées en une seule fois par l'État ont doublé et les enseignantes des écoles publiques bénéficient désormais, au même titre que les fonctionnaires, d'allocations correspondant au plein salaire pendant le congé de maternité ;

e) En Serbie, grâce aux efforts conjoints d'ONU-Femmes et de ses partenaires, les tâches de soins non rémunérées ont été reconnues et prises en compte dans le cadre juridique et stratégique. À titre d'exemple, la loi de 2021 sur l'égalité des genres, soutenue par ONU-Femmes, reconnaît ces tâches et impose qu'elles soient mesurées.

39. Des pays de la CEE ont également indiqué avoir pris des mesures visant à donner aux femmes plus de moyens de participer à la transition écologique. En Türkiye, une initiative visant à aider les entrepreneuses à développer leurs activités dans le secteur des technologies propres a été lancée. Dans des zones rurales du Tadjikistan, des projets d'installation de réchauds à haut rendement énergétique et de développement des infrastructures d'approvisionnement en eau ont été menés, contribuant largement à améliorer la qualité de vie des femmes qui effectuent principalement des tâches domestiques.

### C. Réduction des inégalités de revenus entre les femmes et les hommes et de la pauvreté des femmes

40. Des pays ont fait état d'importantes **initiatives d'amélioration des politiques de protection sociale**, par exemple :

a) La Roumanie a adopté la Stratégie nationale d'inclusion sociale et de réduction de la pauvreté pour la période 2022-2027 ;

b) Le Bélarus a modifié ses politiques d'assurance retraite de manière à compenser les interruptions de carrière des femmes dues à la garde des enfants et à prévenir la pauvreté chez les femmes âgées. Grâce à un programme de pensions basées sur le travail (régime contributif) et de pensions sociales (régime non contributif), la couverture des femmes de plus de 60 ans par les régimes de retraite est proche de 100 % et il n'y a pratiquement pas d'écart entre les pensions des hommes et celles des femmes.

41. De nombreux pays ont élaboré des mesures de protection sociale spécifiques pour les groupes de femmes particulièrement vulnérables ou pour les situations de crise :

a) L'Arménie a mis en place un système de cartes alimentaires pour garantir l'accès aux denrées alimentaires essentielles ;

b) La Grèce a inclus les rescapées de la violence à l'égard des femmes dans son programme de revenu minimum garanti afin que ces personnes soient mieux à même de retrouver une autonomie de vie ;

c) La Suède a réduit la pauvreté chez les femmes âgées grâce à une combinaison de mesures telles que les pensions de retraite garanties, les aides au logement et l'augmentation du montant des pensions par l'indexation.

42. Certains pays ont investi pour créer, améliorer ou étendre des services sociaux susceptibles de renforcer considérablement la sécurité, la participation et la résilience économiques des femmes :

a) La Hongrie a créé un centre pour parents seuls, qui a fourni plus de 70 types de services d'aide à quelque 30 000 familles monoparentales, principalement des femmes et leurs enfants ;

b) La Suède finance une initiative en matière de prise en charge des personnes âgées : elle alloue aux municipalités des fonds supplémentaires qui doivent servir à renforcer les compétences de leur personnel en place et de leurs nouvelles recrues dans le domaine des soins de santé et des services sociaux publics fournis aux personnes âgées, en donnant la possibilité de suivre une formation pendant les heures de travail rémunérées ;

c) En Türkiye, dans le cadre d'un projet en cours, des personnes formées fournissent des services de garde d'enfants qualifiés au niveau local, aidant ainsi les femmes ayant des enfants de moins de 36 mois à conserver leur emploi, tout en renforçant leurs propres compétences.

43. Certains pays ont donné la priorité à l'investissement dans des logements adéquats et à la mise en œuvre de mesures visant à permettre aux femmes d'accéder à ces logements :

a) L'Arménie a facilité l'accès au logement, en particulier pour les groupes marginalisés dans les zones rurales, en allégeant les charges d'hypothèque grâce à une aide ponctuelle en espèces. Un programme similaire destiné aux familles déplacées du Karabakh a permis à plus de 4 000 familles d'acquérir des propriétés résidentielles ou de construire des maisons individuelles grâce à des prêts hypothécaires ;

b) En Belgique, entre 2021 et 2024, la Région wallonne a soutenu des organisations d'aide aux sans-abri. Des subventions spéciales ont été accordées aux prestataires de services destinés aux femmes ;

c) En Grèce, le programme « Logement et travail pour les sans-abri » offre aux rescapées de la violence à l'égard des femmes qui sont hébergées dans des foyers une aide au loyer d'une durée de deux ans, le versement de subventions salariales et des cotisations de sécurité sociale pendant un an, ainsi qu'un soutien psychosocial.

#### **IV. Difficultés à surmonter**

44. Le potentiel des politiques de transformation adoptées est sapé par les multiples crises qui ont émergé depuis la Conférence Beijing+25 : la pandémie de COVID-19, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la guerre à Gaza et les catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les sécheresses, les inondations et les autres conditions météorologiques extrêmes liées aux changements climatiques.

45. Le développement rapide de l'intelligence artificielle ouvre des perspectives inédites de changement dans le monde du travail, donnant à l'humanité la possibilité de faire de nouvelles avancées, mais rendant superflue une grande partie de la main-d'œuvre humaine. Dans les économies contemporaines, l'existence des personnes dépend presque entièrement de l'emploi, et les systèmes actuels d'accumulation et de redistribution des richesses ne permettent pas de réduire efficacement les inégalités et de fournir des moyens de subsistance satisfaisants à tous. Dans ce contexte, le potentiel de cette nouvelle technologie ouvre des horizons plus sombres que positifs.

46. Depuis la Conférence Beijing+25, le rejet croissant des droits des femmes et l'influence grandissante des forces conservatrices et antiféministes créent un cadre défavorable à la transformation des économies contemporaines, lesquelles reproduisent et exacerbent actuellement les inégalités, y compris les inégalités de genre, et génèrent des crises face auxquelles les femmes sont souvent moins résilientes du fait de leur situation économique moins bonne.

47. Les tendances économiques mondiales et les politiques macroéconomiques nationales ne créent pas un terrain propice à des transformations qui permettraient d'instaurer des systèmes plus favorables à l'égalité des genres et d'assurer une transition plus efficace et plus juste vers des économies et des sociétés vertes. Les importants flux financiers illicites et la pratique massive de la fraude et de l'évasion fiscales par les entreprises privent les États de recettes fiscales qui sont cruciales pour agir en faveur de l'autonomisation des personnes, amener des transformations et éliminer la pauvreté et les inégalités. Les femmes sont toujours exclues des décisions de haut niveau sur les politiques économiques. À titre d'exemple, sur les 190 pays membres du Fonds monétaire international, 26 ont une femme comme ministre des finances et 17 ont une femme à la tête de leur banque centrale<sup>72</sup>.

48. Des politiques qui ne tiennent pas compte des questions de genre continuent d'être adoptées et il y a encore des politiques qui ne sont pas véritablement appliquées. Certains pays ont fait état de diverses avancées législatives en matière de protection sociale ou de nouvelles mesures visant à réduire la pauvreté sous ses diverses formes (pauvreté monétaire, énergétique, etc.), mais l'accent n'y est pas suffisamment mis sur des objectifs ou des résultats relatifs à l'égalité des genres. Il existe encore de nombreuses politiques qui ne font pas de distinction entre les femmes et les hommes ou qui ne tiennent pas compte des questions de genre ; les politiques relatives à la protection sociale, en particulier, restent axées sur les familles et ne prennent pas en considération la position particulière des femmes dans les ménages en ce qui concerne la prise de décisions et l'établissement du budget.

49. En outre, un grand nombre des programmes et politiques qui prennent en compte certains aspects liés au genre ou qui prévoient des mesures particulières en faveur de l'égalité des genres sont des programmes et politiques d'aménagement plutôt que de transformation. Par exemple, indemniser les femmes ayant de jeunes enfants apporte un soutien économique aux mères et reconnaît quelque peu la valeur des soins qu'elles prodiguent, mais cela ne fait pas évoluer les rôles liés au genre et les déséquilibres femmes-hommes en ce qui concerne les responsabilités familiales, ni n'élimine les stéréotypes. Ce type de mesure n'a donc pas le potentiel de faire évoluer la place des femmes et des hommes dans les sociétés. De même, si tous les pays ont conscience qu'il importe d'aider les femmes à suivre des études et à travailler dans le domaine des STIM, très peu s'emploient à orienter les hommes vers les secteurs des soins rémunérés, ce qui peut être très utile dans les sociétés où l'offre de services est insuffisante dans ce domaine.

50. Des lacunes dans les mesures nationales relatives à l'autonomisation économique des femmes ont été repérées à la lecture des rapports d'examen nationaux. Il n'y a notamment pas de référence, dans ces rapports, à l'accès aux ressources telles que la propriété, les marchés de capitaux, les technologies vertes, les transports et les infrastructures. Presque aucun pays n'a fait état de mesures ou de politiques visant à combler les écarts entre les femmes et les hommes en matière de propriété foncière et immobilière. Très peu ont indiqué avoir pris des mesures concernant l'inclusion financière et l'accès aux services financiers et aux marchés de capitaux ou des mesures visant à accroître le nombre de femmes siégeant aux conseils d'administration des entreprises ou occupant d'autres postes de décision économique.

51. Le manque de données ventilées par genre fait qu'il est difficile de connaître l'importance de certaines questions liées à l'autonomisation économique des femmes et d'agir efficacement. De plus en plus de données sont disponibles, mais certains aspects sont toujours insuffisamment pris en considération ou suivis, notamment la propriété foncière et immobilière, l'utilisation du congé de paternité et du congé parental par les pères, l'accès aux transports et aux infrastructures et la situation comparée des femmes et des hommes en matière de pauvreté monétaire ou de privation. De nombreux pays ne disposent pas encore de données tirées d'enquêtes sur l'emploi du temps, ce qui empêche d'obtenir des informations précises sur le temps consacré aux soins et travaux domestiques non rémunérés et sur ses conséquences sur le bien-être. L'absence de prise en compte des différents stades

<sup>72</sup> Conseil économique et social, Commission de la condition de la femme, soixante-huitième session (2024), Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre, Rapport du Secrétaire général.

de la vie fait que les mesures adoptées concernent presque toujours les jeunes femmes et la garde d'enfants. Par conséquent, les femmes âgées, qui assument une part importante des tâches domestiques et de soins dans les familles, sont oubliées, de même que les préoccupations relatives à leur bien-être.

52. Le financement des organisations de femmes est insuffisant, ce qui limite la capacité d'action de ces entités et les empêche de contribuer plus activement à l'autonomisation économique des femmes, de mener des campagnes de sensibilisation et d'influencer les politiques économiques et sociales. Les rapports d'examen nationaux ne comportent pas assez de références au rôle que jouent les organisations féminines de la société civile dans l'autonomisation économique des femmes.

## V. Mesures à prendre en priorité

53. Il est nécessaire d'adopter des politiques et des mesures porteuses de transformations. Pour remédier aux inégalités structurelles et culturelles entre les femmes et les hommes, il importe d'intervenir plus en profondeur dans les structures économiques et dans les espaces de décision politique afin de faire tomber les obstacles et de créer un environnement plus propice aux transformations et à l'accélération des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut que plus de femmes accèdent à des postes à responsabilités qui leur permettent de faire évoluer les systèmes économiques. Pour ouvrir des perspectives de changement, il faut que l'élaboration des politiques se fonde sur des travaux de recherche économique et sociale féministes. À cette fin, il est essentiel d'accroître la disponibilité de données ventilées par sexe.

54. Il faut que les questions de genre soient prises en compte de manière plus systématique, y compris dans les processus budgétaires, pour que les principes de l'égalité des genres président à l'élaboration des réformes et à l'affectation et à la répartition des fonds.

55. Il est nécessaire d'investir davantage dans des politiques qui visent à stimuler l'accès des femmes à des emplois décents, à soutenir l'entrepreneuriat des femmes et à améliorer les conditions de travail des femmes dans les exploitations agricoles familiales (plus grande autonomie, couverture par une assurance sociale, plus de femmes engagées comme chefs d'exploitation et augmentation de la productivité et des revenus des activités agricoles). Il importe également de promouvoir et de soutenir diverses formes d'entrepreneuriat social lorsque celui-ci est plus adapté que la création d'entreprises privées traditionnelles (en particulier pour les femmes vulnérables).

56. Pour remédier à la ségrégation femmes-hommes dans les études et sur le marché du travail, il faut mener des interventions plus globales qui continuent de faire augmenter la part des femmes dans les secteurs des STIM à différents niveaux d'enseignement et de compétences tout en renforçant la présence d'hommes dans les secteurs de services tels que l'éducation, les soins de santé et le travail social, en particulier dans un contexte d'insuffisance dans ces secteurs.

57. Pour amener des changements radicaux, il faut reconnaître, réduire et redistribuer les tâches de soins non rémunérées et récompenser et représenter les tâches de soins rémunérées. Les offices nationaux de statistique devraient recueillir des données sur ces tâches en réalisant de manière régulière et synchronisée des enquêtes standardisées sur l'emploi du temps, dont les résultats sont rendus accessibles à tous. Les dépenses publiques consacrées aux services et aux infrastructures de soins devraient faire l'objet d'un suivi, de préférence par l'adoption de pratiques de budgétisation tenant compte des questions de genre. Les responsabilités familiales et domestiques devraient être partagées plus équitablement entre les femmes et les hommes, de sorte que les femmes aient plus de temps à consacrer au développement personnel, aux relations sociales et aux loisirs. L'utilisation du temps des femmes et leur qualité de vie peuvent être considérablement améliorées par le développement des services de transport et des infrastructures (eau, assainissement, énergie) et la facilitation de l'accès aux services de soins, aux marchés et aux dispositifs permettant d'économiser la main-d'œuvre. Les soins et travaux domestiques non rémunérés devraient être redistribués afin que les responsabilités soient réparties plus équitablement entre les hommes et les femmes et entre les ménages, l'État, les entreprises et les organisations à but non lucratif.

58. Il y a lieu de prendre des mesures pour que les personnes qui travaillent dans le domaine des services de soins rémunérés aient l'assurance d'avoir un travail décent, qui relève de l'économie formelle, et soient correctement rémunérées. Il est essentiel de respecter les droits de ces personnes tout en les aidant à renforcer leurs compétences en vue d'améliorer la qualité des services. Leur droit à la liberté d'association devrait être garanti et elles doivent pouvoir recourir au dialogue social et à la négociation collective pour défendre leurs droits en matière de travail<sup>73</sup>. Il est crucial d'augmenter l'investissement public dans les services de protection sociale pour combler le déficit dans ce secteur. Une étude menée en Türkiye a montré que le même investissement (20,7 milliards de livres turques) permettait de créer environ 290 000 emplois dans le secteur de la construction et les secteurs connexes, mais 719 000 emplois dans le secteur des services sociaux, et donc plus d'emplois décents pour les femmes, qui représentent près des trois quarts des employés de ce secteur<sup>74</sup>. Des études menées au Kirghizistan<sup>75</sup> et en Macédoine du Nord<sup>76</sup> ont conduit à des conclusions similaires.

59. L'amélioration de l'accès aux actifs – numériques, financiers et immobiliers, infrastructures et transports – est essentielle à l'autonomisation économique.

60. Il importe de mieux gérer les migrations liées au travail, en protégeant les droits des migrantes, en prévenant la traite et l'exploitation, en luttant contre la migration irrégulière et en permettant aux migrantes d'accéder à un emploi décent.

61. Il convient de s'efforcer davantage de bousculer les normes de genre persistantes, qui font que les rôles et responsabilités sont répartis d'une manière restrictive et qui limitent les effets positifs des réformes officielles portant sur les normes juridiques, comme on le voit en ce qui concerne les questions d'héritage ou encore l'utilisation du congé de paternité.

62. Il importe de produire plus de données robustes pour que certaines questions qui ne l'ont pas encore été puissent être étudiées, comme la répartition de la richesse et des biens, les effets des différents modèles d'imposition sur l'égalité femmes-hommes et l'utilisation du congé paternel et du congé parental par les pères, entre autres. Il faut disposer de données normalisées et comparables à l'échelle régionale pour pouvoir concevoir, diffuser, reproduire et développer des solutions.

63. Il convient de donner plus de poids aux points de vue portés par les organisations féminines de la société civile et d'y prêter attention pour comprendre les besoins des différents groupes de femmes et élaborer des solutions qui leur soient adaptées. Il faut également soutenir les organisations de la société civile pour qu'elles puissent contribuer utilement aux processus de transformation, en tirant parti de leurs capacités de fournir des services, de mener des campagnes de sensibilisation et d'apporter aux femmes diverses formes d'aide et divers moyens d'autonomisation.

64. Il y a lieu d'améliorer les pratiques du secteur public en matière d'embauche et de marchés publics afin d'éliminer la discrimination directe et indirecte et la corruption et de faciliter l'accès des femmes aux emplois, aux contrats et aux opportunités économiques.

65. Enfin, il importe de prendre en compte les questions de genre dans les mesures de relance, notamment celles relatives à la stimulation de l'emploi des femmes, d'améliorer l'accès des femmes aux actifs et d'accorder de l'attention aux responsabilités familiales, que les femmes continuent d'assumer dans les situations consécutives à des conflits ou à des catastrophes.

<sup>73</sup> Des recommandations plus détaillées s'inscrivant dans ce cadre figurent dans ONU-Femmes (2022), *A toolkit on paid and unpaid care work: from 3Rs to 5Rs*.

<sup>74</sup> Levy Economics Institute, *The Impact of Public Investment in Social Care Services on Employment, Gender Equality, and Poverty: The Turkish Case* (2015).

<sup>75</sup> Levy Economics Institute, *Investing in Early Childhood Education and Care in Kyrgyz Republic: An Assessment of Care Deficits, Costs, and Impact on Employment, Gender Equality, and Fiscal Returns* (2019).

<sup>76</sup> ONU-Femmes, *Investing in free universal childcare in North-Macedonia* (2019).